

PRÉFET DE LA RÉUNION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF AUX PHÉNOMÈNES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DES AVIRONS

Par arrêté préfectoral n° 3051 SG/DCL/BU du 18 septembre 2019, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet susvisé. Ce PPR a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il définit aussi les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités. Le projet de PPR comprend un rapport de présentation, une cartographie du zonage réglementaire, un règlement et des annexes (cartes des aléas et des enjeux, rapports d'études...).

La personne responsable du PPR est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de La Réunion. Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la DEAL de La Réunion à l'adresse suivante : DEAL/Service Prévention des Risques Naturels et Routiers/Unité Prévention des Risques Naturels, 2 rue Juliette Dodu – CS 41009 -97443 Saint-Denis cedex 9 ou par téléphone au 0262 40 28 51 ou par courriel à projet-ppr-imvt-les-avirons@developpement-durable.gouv.fr.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : M. Hubert DI NATALE.

L'enquête publique aura lieu pendant trente-deux (32) jours consécutifs, **du 08 octobre 2019 au 08 novembre 2019 inclus**, sur la commune des AVIRONS. Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège de l'enquête fixé à la mairie des Avirons (Hôtel de ville). Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie des Avirons à l'adresse suivante : Hôtel de ville – 61 avenue du général de Gaulle - 97425 LES AVIRONS.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de DEAL de La Réunion à l'adresse suivante <u>www.reunion.developpement-durable.gouv.fr.</u> Un formulaire électronique sera mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le même site internet afin de permettre à tout citoyen de communiquer ses observations et propositions. Un lien vers la page du site internet de la DEAL de La Réunion sera disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <u>www.reunion.gouv.fr.</u> Les observations et propositions peuvent aussi être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <u>projet-ppr-imvt-les-avirons@developpement-durable.gouv.fr.</u>

Un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture) pour consulter la version électronique du dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie des Avirons (salle du conseil municipal) 61 avenue du général de Gaulle 97425 LES AVIRONS

mardi 8 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 vendredi 11 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 lundi 14 octobre 2019 de 08h30 à 11h30 mercredi 16 octobre 2019 de 11h00 à 14h00 vendredi 18 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 lundi 21 octobre 2019 de 08h30 à 11h30 mercredi 23 octobre 2019 de 13h00 à 16h00 samedi 26 octobre 2019 de 09h00 à 12h00

lundi 28 octobre 2019 de 13h00 à 16h00 mercredi 30 octobre 2019 de 13h00 à 16h00 lundi 4 novembre 2019 de 08h00 à 11h00 vendredi 8 novembre 2019 de 12h00 à 15h00

Mairie annexe du Tévelave 12 route des Merles 97425 LES AVIRONS

lundi 14 octobre 2019 de 13h00 à 16h00 mercredi 30 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 lundi 4 novembre 2019 de 13h00 à 16h00

Deux réunions d'informations et d'échanges avec le public, organisées par l'État, maître d'ouvrage du projet, se tiendront, en présence de la DEAL de La Réunion et de son partenaire technique le BRGM le mardi 01^{er} octobre 2019 à partir de 17h00 à la mairie annexe du Tévelave et le jeudi 03 octobre 2019 à partir de 17h00 à la mairie des Avirons (hôtel de ville) dans la salle du conseil municipal. Y seront conviés les représentants de la commune et le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie des Avirons, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site internet de la préfecture (www.reunion.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatifs aux aléas « inondation » et « mouvements de terrain » sur la commune des Avirons, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.